

# Analyses 2008



L'Amérique latine et la criminalisation  
des mouvements sociaux

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
[info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be) [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

## **L'Amérique latine et la criminalisation des mouvements sociaux**

**Au mois de mai 2008 se sont réunis à Lima, des organisations membres de la CIDSE<sup>1</sup> (ONG de développement européennes et canadienne) ainsi que certains de leurs partenaires d'Amérique latine.**

**L'objectif de cette rencontre était de permettre un partage d'expérience entre ces organisations de défense des Droits humains et organisations environnementales du continent latino-américain face à l'extraction des ressources minières et ses conséquences.**

**Un des éléments mis en exergue lors de cette rencontre concerne ce que nous appellerons « la criminalisation des mouvements sociaux » et que nous définissons comme la stratégie actuellement utilisée entre autres par certains gouvernements locaux pour décrédibiliser les mouvements sociaux qui protestent face au caractère parfois non-démocratique des politiques menées.**

**Cette analyse a fait l'objet d'un travail en atelier animé par Justice et Paix dans le cadre de la rencontre à Lima au mois de mai 2008. Elle a pour objectif non seulement de resituer le contexte dans lequel cette criminalisation se réalise mais également de donner des pistes de réflexion et d'action pour la société civile, aussi bien du Sud que du Nord.**

Le moment et le lieu choisis par la CIDSE pour organiser cette rencontre n'était pas un fait du hasard. En effet, les 16 et 17 mai avait lieu à Lima le Sommet des Chefs d'Etats européens, d'Amérique latine et des Caraïbes. En parallèle à cette rencontre destinée à renforcer les liens commerciaux entre nos continents, s'étaient donné rendez-vous les mouvements sociaux d'Amérique latine sous la bannière du « sommet des peuples ».

Cette rencontre alternative entre mouvements sociaux a donné du « fil à retordre » au gouvernement péruvien qui voulait que le Pérou apparaisse comme un pays « sûr » dans lequel « *on peut investir* ». A l'entrée de la ville, on pouvait voir d'énormes affiches rassurant les invités : « le forum de la sécurité ».

Le Pérou donne cette image de sécurité et de calme au dépend du respect des Droits humains. Ces derniers mois, de nombreux exemples montrent que le gouvernement péruvien utilise une stratégie pour décrédibiliser et délégitimer les mouvements sociaux qui s'opposent à l'ordre établi.

Une campagne médiatique a ainsi été menée à l'encontre du réseau « Muqui », réseau d'ONG péruviennes qui a appuyé, dans la région de Piura, au Nord du pays, un processus de consultation citoyenne permettant à la population locale, vivant majoritairement de l'agriculture et de l'élevage, de s'exprimer face au projet d'installation d'une entreprise minière.

Un deuxième exemple que nous souhaitons mettre en exergue ici concerne la campagne de diffamation menée à l'encontre de Francisco Soberón, Président de APRODEH, Association péruvienne des Droits humains. APRODEH s'était adressé au Parlement européen pour que celui-ci

---

1 Coopération Internationale pour la Coopération et la Solidarité [www.cidse.org](http://www.cidse.org)

n'intègre pas le Mouvement Révolutionnaire Tupac Amaru (le MRTA était actif pendant la guerre civile péruvienne entre 1980 et 2000) dans la liste de mouvements terroristes. Il est important de souligner ici qu'APRODEH est une association reconnue par des organisations comme la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) pour son travail sérieux dans la défense des Droits humains et que sa volonté était d'attirer l'attention d'une part sur le fait que le MRTA est complètement désarticulé depuis environ 8 ans et que d'autre part le gouvernement péruvien utilise aujourd'hui la peur du terrorisme pour accuser sans preuve suffisante des personnes de délits.

Face au vote négatif des eurodéputés, le Président du Pérou Alan García a publiquement traité Francisco Soberón de « traître à la patrie » et plusieurs articles de presse ont décrédibilisé son travail ainsi que celui de l'association dont il fait partie.

Il est curieux de remarquer que tout ceci a lieu au même moment que se tient le procès, tant attendu par les victimes de la guerre civile péruvienne, d'Alberto Fujimori qui était Président du Pérou à cette époque et qui est aujourd'hui accusé de graves crimes contre l'humanité. APRODEH se porte partie civile à ce procès.

Nous sommes en droit de nous poser la question : cette réaction n'est-elle pas une manière de détourner l'attention des crimes commis par Alberto Fujimori?

En effet, le « Fujimorisme », mouvement d'appui à Alberto Fujimori encore bien présent au Pérou, entretient des liens avec l'APRA... parti de l'actuel Président du Pérou, également pointé du doigt comme responsable d'actes de violations des droits humains pendant la guerre.

### **Un contexte global : le discours anti-terroriste**

Justice et Paix condamne toute expression de violence terroriste mais tient à souligner que la criminalisation des mouvements sociaux est grandement facilitée par le discours mondial anti-terroriste. Tout ceci est révélateur du modèle de « développement » qui est préconisé et défendu par le pouvoir dominant. Dès lors, quel que soit le pouvoir local en place, les idées qui vont à l'encontre de ce modèle sont criminalisées. L'exemple de l'Equateur montre que les intérêts économiques que représente le pétrole impliquent une stratégie politique de déstabilisation de la société civile. Ceci a eu lieu aussi bien sous le gouvernement d'Alfredo Palacio que celui de Rafael Correa, homme politique de gauche.

Ce modèle dominant implique qu'il y a actuellement un choc entre les intérêts individuels (ceux d'une entreprise par exemple) et les intérêts collectifs (d'une communauté). S'ensuit un manque de respect des aspects culturels propres à une population, en remettant en cause, par exemple, les modèles de justice traditionnels qu'on oppose alors au système de justice occidental.

Comme nous avons pu le voir à travers des exemples donnés pour le Pérou, les pressions à l'encontre de défenseurs environnementaux et des Droits humains peuvent prendre différentes formes : articles de presse accusateurs et mensongers, actes d'intimidation menés par des entreprises de sécurité privées, poursuites judiciaires...

Sans être exhaustifs, nous souhaitons mettre ici en exergue quelques pistes de réflexion et d'action pour la société civile du Sud et du Nord. Nous plaçons cette réflexion plus spécifiquement dans le cadre d'un positionnement politique de la CIDSE et de ses organisations membres.

## Quelles pistes d'action?

Un préalable important à toute action nous semble être l'analyse des acteurs en présence ainsi que de leurs rôles et responsabilités : communautés et société civile locales, gouvernements, entreprises, presse... nous l'avons vu dans les exemples cités, certains acteurs ne respectent pas leur responsabilité traditionnelle : gouvernements qui, au lieu d'agir pour le bien-être de leur population, défendent les intérêts des entreprises, presse qui se fait porte-parole des gouvernements et entreprises... il est dès lors important d'analyser au cas par cas les alliances et liens qui existent entre les différents acteurs.

Des expériences échangées lors de la rencontre organisée par la CIDSE, il en ressort que ce qui a été dit pour le Pérou est également visible de manière plus générale en Amérique latine, dans des pays comme la Colombie, l'Equateur ou le Guatemala. Un autre point commun concerne la capacité d'action de la société civile face à ces agressions. De manière générale, la quantité de travail à laquelle la société civile doit faire face implique qu'il ne reste bien souvent que la *réaction* comme manière de lutter contre les stratégies de criminalisation qu'il y a à son encontre.

En plus d'une réaction rapide et efficace, nous tenons à souligner l'importance d'une *action préventive* qui non seulement permettrait d'éviter au maximum que ces actes de délégitimation fonctionnent mais également qui faciliterait et renforcerait une éventuelle action de réaction.

Cette action préventive peut se décliner de la manière suivante :

- préparer les arguments qui montrent la **légitimité de son action** : outre la légitimité légale, il est important que toute action de la société civile repose sur des fondements solides et cohérents avec le modèle de développement souhaité. Il est important dans ce cadre que l'argumentaire ne soit pas uniquement basé sur des aspects techniques (arguments juridiques...) mais également éthiques. Ces arguments peuvent également se baser sur une recompilation historique qui montre les différentes étapes par lesquelles la population est passée avant d'entamer des actions de revendications plus fortes (manifestations...) ;
- être attentif aux **changements légaux** qui pourraient rendre plus difficile l'action ou faciliter la criminalisation ;
- **former la population** et les différents acteurs en présence sur les droits et devoirs qui sont les leurs ;
- créer et entretenir des **réseaux d'alliances nationales et internationales** qui peuvent fournir un appui technique (conseils juridiques, analyses environnementales...) et assurer rapidement une visibilité mondiale en cas de problème via, par exemple, une campagne de lettres d'appui, de pétitions...
- créer et entretenir des **relations avec la presse** : nous sommes conscients de la difficulté que les relations avec la presse peuvent représenter lorsque celle-ci manque d'autonomie par rapport au pouvoir en place. Il est cependant nécessaire d'entretenir des relations continues avec le milieu journalistique afin que celui-ci ait en main une information alternative et à jour.

Ces quelques pistes, si elles sont à appliquer par la société civile du Sud, nécessitent l'appui des agences de coopération du Nord. Par ailleurs, la responsabilité du Nord se situe aussi dans le dialogue avec les responsables politiques ayant des liens de coopération et commerciaux avec les pays d'Amérique latine. Les orientations de l'UE concernant la protection et le soutien des

défenseurs des Droits de l'Homme<sup>2</sup> sont un outil à utiliser. L'agenda politique des prochains mois (élections du Parlement européen en juin 2009, Présidence belge de l'Union européenne au second semestre 2010) sont une opportunité à saisir.

En octobre 2008 se tiendra le Forum social des Amériques. Cet événement aura lieu au Guatemala, pays ayant malheureusement une longue tradition dans les menaces et attaques aux organisations de défense des Droits humains. A cette occasion, la CIDSE organise un atelier sur le thème des conséquences de l'exploitation des ressources naturelles en Amérique latine. Nous espérons que cet événement puisse également attirer l'attention sur la situation des défenseurs des Droits humains dans ce pays.

Axelle Fischer,  
Août 2008.

---

2 <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l33601.htm>